

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois d'avril à quinze heure trente, le conseil municipal de la commune de Ramatuelle, régulièrement convoqué par lettre dans le délai légal comportant en annexe l'ordre du jour et le dossier des questions inscrites, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace Albert Raphaël, sous la présidence de Roland BRUNO, maire

ETAIENT PRESENTS :

Les adjoints et les conseillers municipaux :

Patrick RINAUDO, Patricia AMIEL, Richard TYDGAT, Danielle MITELMANN, Jean-Pierre FRESIA, Line CRAVERIS, Michel FRANCO, Benjamin COURTIN, Bruno CAIETTI, Alexandre SURLE, Camille DE SAINT JULLE DE COLMONT (arrivée à partir du point VIa), Enzo BAUDARD-CONTESSÉ et Patrick GASPARINI.

Pouvoirs : Odile TRUC à Alexandre SURLE, Sandra MANZONI à Jean-Pierre FRESIA, Pauline GHENO à Patrick RINAUDO, Léonie VILLEMEN à Enzo BAUDARD-CONTESSÉ.

Absent excusé : Bruno GOETHALS

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

Christian-Jacques GAEL, Directeur Général des Services

Guy MARTIN, Chef de Cabinet

Manon AUBIER, Chargée de Communication

Myriam VENTICELLO, responsable des finances

PRESSE : Var matin

PUBLIC : 3 personnes

ORDRE DU JOUR

0. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 mars 2021.
1. Subventions aux associations – Année 2021
2. Subvention à l'Office de Tourisme et de la Culture pour l'année 2021
3. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2021
4. Convention de parrainage avec l'association « Astier Loïc Compétition »
5. Conventions financières avec l'Office de tourisme et de la culture, le Foyer Rural, le Football Club Ramatuellois, le Festival de Ramatuelle, les Nuits Classiques et Jazz à Ramatuelle, associations bénéficiant d'une subvention supérieure au plafond fixé par la loi du 2 avril 2000.
6. Compte de gestion 2020
 - Commune
 - Assainissement
 - Caveaux
 - Zac des Combes Jauffret
 - Energie photovoltaïque

- Parkings
7. Compte administratif 2020
 - Commune
 - Assainissement
 - Caveaux
 - Energie photovoltaïque
 - Parkings
 8. Affectation des résultats 2020
 - Commune
 - Assainissement
 - Caveaux
 - Energie photovoltaïque
 - Parkings
 9. Fixation des taux communaux d'imposition pour 2021
 10. Budget primitif 2021
 - Commune
 - Assainissement
 - Caveaux
 - Energie photovoltaïque
 - Parkings
 11. Tableau relatif aux contrats et marchés pris dans le cadre de la délégation générale du Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

Le Maire ouvre la séance à 15 h 30. Il constate que le quorum est atteint et que cette assemblée peut valablement délibérer.

Bruno CAIETTI est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

0 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021.

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2021 est adopté par 12 voix POUR et 1 ABSENT.

I. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2021

Patricia AMIEL, rapporteur, expose à l'assemblée que vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1 et suivants,

Considérant l'importance du rôle des « associations loi 1901 » pour le bien être des habitants de la collectivité et l'animation de la vie locale, il convient de verser aux associations les subventions figurant sur le tableau annexé.

Elle propose à l'Assemblée d'approuver les subventions figurant dans le tableau ci annexé ainsi que la précision suivante : tout dossier incomplet verra le versement de sa subvention suspendu jusqu'à réception des pièces complémentaires et en l'absence d'envoi desdits documents la subvention ne sera pas versée.

Ne prend pas part au vote :

- Bruno CAIETTI pour le Foyer Rural

Ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver les subventions figurant dans le tableau ci annexé ainsi que la précision suivante : tout dossier incomplet verra le versement de sa subvention suspendu jusqu'à réception des pièces complémentaires et en l'absence d'envoi desdits documents la subvention ne sera pas versée.

ASSOCIATION NATIONALE	SIEGE	Proposition 2021	VOTE DU CONSEIL
Association Française des Sclérosés en plaques	<i>Blagnac</i>	100	100
sous-total		100	100

ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES	SIEGE	Proposition 2021	VOTE DU CONSEIL
ADAMA Var	<i>Draguignan</i>	120	120
Solidarité Paysans Provence Alpes	<i>Orgon</i>	200	200
Ligue contre le Cancer	<i>Toulon</i>	400	400
Pupilles de l'Enseignement Public	<i>La Valette</i>	300	300
Les restaurants du cœur du Var	<i>Toulon</i>	1 000	1 000
France Alzheimer var	<i>Toulon</i>	100	100
AFL Transition (Trait d'union)	<i>Toulon</i>	1 000	1 000
sous-total		3 120	3 120

ASSOCIATIONS DU GOLFE	SIEGE	Proposition 2021	VOTE DU CONSEIL
Festival des tragos	<i>Cavalaire</i>	1 000	1 000
Les amis du coq instruit	<i>Cogolin</i>	150	150
ADAPEI Var Méditerranée	<i>Cogolin</i>	300	300
Solidarité catholique Cogolin	<i>Cogolin</i>	1 000	1 000
Association Archéologique Aristide Fabre	<i>Ste Maxime</i>	100	100
Union sportive de l'ECAN	<i>St Tropez</i>	500	500
Rugby club du Golfe	<i>Grimaud</i>	500	500
Association des délégués départementaux de l'éducation nationale	<i>Garde Freinet</i>	80	80
Syndicat exploitants agricoles presqu'île St Tropez	<i>Ramatuelle</i>	200	200
Radio amitié Golfe (cibistes)	<i>Sainte Maxime</i>	100	100
Croix Rouge Française	<i>Ollioules</i>	400	400
Union nationale combattant UNC	<i>Cavalaire</i>	150	150
OGEC Ecole Ste Anne	<i>St Tropez</i>	1 250	1 250
Les amis de la maison de retraite "les platanes"	<i>St Tropez</i>	1 000	1 000
Association des marins et marins anciens combattants	<i>St Tropez</i>	900	900
F.N.A.C.A. (Anciens combattants en Algérie)	<i>St Tropez</i>	450	450
Association sportive du Collège du Moulin Blanc	<i>St Tropez</i>	1 100	1 100
Amicale des donneurs de sang bénévoles	<i>St Tropez</i>	1 000	1 000

EHPAD les platanes	<i>St Tropez</i>	2 000	2 000
Association non-voyants et mal voyants	<i>Grimaud</i>	300	300
Société Nationale de Sauvetage en mer	<i>St Tropez</i>	3 500	3 500
Union sportive tropézienne Badminton	<i>St Tropez</i>	300	300
Union sportive tropézienne de natation	<i>St Tropez</i>	500	500
Comité de liaison du Pôle de Santé	<i>Gassin</i>	500	500
Amicale des sapeurs-pompiers	<i>St Tropez</i>	1 200	1 200
Syndicat des Jeunes agriculteurs du Var	<i>Vidauban</i>	2 500	2 500
Le berceau du Golfe	<i>Ste Maxime</i>	1 000	1 000
Handball l'entente du Golfe de Saint Tropez	<i>St Tropez</i>	500	500
Secours catholique du Golfe	<i>Grimaud</i>	1 000	1 000
US tropézienne tennis de table	<i>St Tropez</i>	200	200
sous-total		23 680	23 680
ASSOCIATIONS DE RAMATUELLE		Proposition 2021	VOTE DU CONSEIL
Coopérative scolaire primaire		1 800	1 800
La Fleur de l'Age		2 600	2 600
BOULE ramatuelloise		2 500	2 500
Club sportif de l'Escalet		1 500	1 500
Astier Loïc Compétition		6 000	6 000
Foyer rural		33 800	33 800
Amicale du CCF		1 000	1 000
Chasse A. Bourra		3 000	3 000
Comité de jumelage de Samatan		2 000	2 000
Festival de Ramatuelle		25 000	25 000
Festival Jazz à Ramatuelle		25 000	25 000
Nuits classiques de Ramatuelle		25 000	25 000
Amicale du personnel		12 000	12 000
Football Club Ramatuellois		63 000	63 000
Le Crayon		2 500	2 500
La Robe à l'Envers		2 000	2 000
Krav Maga du Golfe		1 500	1 500
Atelier de théâtre		1 000	1 000
sous-total		211 200	211 200

RECAPITULATIF		Proposition 2021	VOTE DU CONSEIL
ASSOC. NATIONALE		100	100
ASSOC. DEPARTEMENTALES		3 120	3 120
ASSOC. DU GOLFE		23 680	23 680
ASSOC. DE RAMATUELLE		211 200	211 200
TOTAL ASSOCIATIONS		238 100	238 100

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Danielle MITELMANN et Bruno CAIETTI quittent la salle.

II. SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME ET DE LA CULTURE POUR L'ANNEE 2021

Patricia AMIEL, rapporteur, expose à l'assemblée que l'Office de Tourisme et de la Culture de Ramatuelle a établi son budget prévisionnel pour assurer, en 2021, l'ensemble de ses missions de promotion et d'animation de la commune.

Comme tout le pays, et en particulier le secteur du tourisme, l'OTC a été impacté en 2020 par la crise sanitaire. Il a cependant su faire face et s'est adapté, au jour le jour, en assurant un service durant toute l'année. Côté culture, l'OTC a œuvré pour maintenir la très grande majorité de la programmation. Un effort particulier a permis de renforcer considérablement leur communication.

Malgré les incertitudes, l'OTC aborde donc cette année 2021, et la saison qui s'annonce, avec beaucoup de motivation pour assurer ses missions et atteindre ses objectifs.

Dans cette optique, l'OTC, à nouveau, a préparé un plan d'actions ambitieux, avec un approfondissement de la visibilité de la commune, en particulier sur le volet numérique, ainsi qu'une augmentation substantielle des animations estivales comme sur toute l'année. En 2021 l'OTC doit également confirmer sa marque Qualité Tourisme, à la fois preuve d'excellence et condition sine qua non du maintien du label national « Station classée de Tourisme ».

Au-delà des rentrées propres de la structure, la subvention municipale est le complément nécessaire pour mener à bien l'ensemble des nouveautés et améliorations que l'OTC souhaite apporter à leur action.

Au service de la commune, et grâce au soutien fort de la municipalité, l'OTC continuera ainsi à s'inscrire dans une démarche d'amélioration permanente et d'évolution vers « l'Office du Futur », en prise directe avec la transformation profonde que connaît le secteur touristique.

Aussi, elle propose au conseil municipal de verser une subvention annuelle de fonctionnement de 468 000 € sur les 517 500 € sollicités pour l'année 2021.

Ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- De verser une subvention annuelle de fonctionnement de 468 000 € sur les 517 500 € sollicités pour l'année 2021.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Danielle MITELMANN et Bruno CAIETTI reviennent dans la salle.

III. SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNEE 2021

Patricia AMIEL, rapporteur, expose à l'assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sollicite de la commune le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 200 000 euros.

Dans sa demande de subvention, le Président du CCAS explique que le CCAS accomplit une mission de solidarité par une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Compte tenu du contexte local, cette mission s'accomplit plus particulièrement dans le secteur du maintien à domicile

Elle propose au conseil municipal de verser une subvention annuelle de fonctionnement de 200 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2021.

Ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- De verser une subvention annuelle de fonctionnement de 200 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2021.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

IV. CONVENTION DE PARRAINAGE AVEC L'ASSOCIATION «ASTIER LOÏC COMPETITION».

Patricia AMIEL, rapporteur, expose à l'assemblée que la commune compte parmi sa population un sportif de haut niveau : Monsieur Loïc ASTIER, coureur automobile qui participe à de nombreuses courses et rallyes en France.

Désireux de soutenir ce sportif tout en contribuant à la promotion de l'image de Ramatuelle, il vous est proposé de mener une action de parrainage en faveur de ce pilote sous la forme d'une convention détaillant les engagements réciproques de l'Association ASTIER LOÏC COMPETITION et de la commune.

En 2021, le budget prévisionnel « courses » de l'association s'élève à 168 000 euros. 6 épreuves sont prévues en championnat de France sur terre.

L'engagement financier de la commune s'élève à 6 000 € en 2021.

Elle propose au conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention de parrainage annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de parrainage avec l'Association ASTIER LOÏC COMPETITION aux conditions énumérées dans la convention ci-annexée.

Ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver les termes de la convention de parrainage annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de parrainage avec l'Association ASTIER LOÏC COMPETITION aux conditions énumérées dans la convention ci-annexée.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

V. CONVENTIONS FINANCIERES 2021 AVEC L'OFFICE DE TOURISME ET DE LA CULTURE, LE FOYER RURAL, LE FOOTBALL CLUB RAMATUELLOIS, LE FESTIVAL DE RAMATUELLE, LES NUITS CLASSIQUES DE RAMATUELLE, LE JAZZ A RAMATUELLE, ASSOCIATIONS BENEFICIANT D'UNE SUBVENTION SUPERIEURE AU PLAFOND FIXE PAR LA LOI DU 12 AVRIL 2000.

Patricia AMIEL, rapporteur, expose à l'assemblée que l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 prévoit que toute subvention communale annuelle, supérieure ou égale à 23 000 €, doit faire l'objet d'une convention financière annuelle entre la commune et l'association concernée.

Les associations suivantes ont bénéficié ce jour de subventions supérieures à 23 000 euros :

- «Office de tourisme et de la culture» : 468 000 euros
- « Foyer Rural » : 33 800 euros
- «Football Club Ramatuellois » : 63 000 euros
- «Festival de Ramatuelle» : 25 000 euros
- «Les Nuits Classiques de Ramatuelle» : 25 000 euros
- «Jazz à Ramatuelle» : 25 000 euros

Pour mettre en conformité avec ce texte les conventions qui actuellement lient ces associations à la commune, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les termes des conventions financières ci-annexées pour l'exercice budgétaire 2021,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer ces documents.

Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver les termes des conventions financières ci-annexées pour l'exercice budgétaire 2021,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer ces documents.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Arrivée de Camille DE SAINT JULLE DE COLMONT

VIa. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020.

Patrick RINAUDO, rapporteur, expose à l'assemblée que le conseil municipal est informé que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée d'une part par Madame Suzanne MARTINOT, comptable de la trésorerie de Grimaud et d'autre part par Monsieur Philippe CAMPET comptable de la trésorerie de Grimaud. Une anomalie apparaît à l'édition du compte de gestion 2019, le solde d'investissement reporté, calculé à partir de la balance d'entrée, ne correspond pas à la ligne 001 du budget, ainsi que le solde de fonctionnement reporté, calculé à partir de la balance d'entrée, ne correspond pas à la ligne 002 du budget.

Cette anomalie s'explique de la manière suivante :

La reprise d'excédent et de déficit par la commune au 001 et au 002 sur la gestion 2019 intègre la dissolution du budget annexe ZAC DES COMBES JAUFFRET, alors que les opérations de dissolution n'ont pu être réalisées par la Trésorerie. Les opérations de dissolution/intégrations ont été effectuées sur l'exercice 2020.

	Résultat de clôture compte de gestion 2019	Résultat de clôture compte administratif 2019	Ecart = résultats 2019 du budget annexe ZAC des combes Jauffret intégrés en 2020 sur le budget de la commune par le comptable
Investissement	- 4 885 751,62 €	- 4 867 835,02 €	17 916,60 €
Fonctionnement	7 154 590,78 €	7 154 590,40 €	- 0,38 €

Considérant l'anomalie entre le compte administratif du Maire et le compte de gestion de Mme et M les comptables qui a été corrigée par la Trésorerie sur l'exercice 2020, il vous est proposé d'approuver le compte de gestion du budget principal de la commune établi par lesdits comptables.

Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver le compte de gestion du budget principal de la commune établi par lesdites comptables.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

VIb. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020.

Patrick RINAUDO, rapporteur, expose à l'assemblée que le conseil municipal est informé que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée d'une part par Madame Suzanne MARTINOT, comptable de la trésorerie de Grimaud et d'autre part par Monsieur Philippe CAMPET comptable de la trésorerie de Grimaud et que le compte de gestion du budget annexe assainissement établi par ces derniers est conforme au compte administratif du budget annexe assainissement, et n'appelle ni observation ni réserve.

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de Mme et M. les comptables, il propose d'approuver le compte de gestion du budget annexe assainissement établi par lesdits comptables.

Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver le compte de gestion du budget annexe assainissement établi par lesdits comptables.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

VIc. BUDGET ANNEXE CAVEAUX. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020.

Patrick RINAUDO, rapporteur, expose à l'assemblée que le conseil municipal est informé que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée d'une part par Madame Suzanne MARTINOT, comptable de la trésorerie de Grimaud et d'autre part par Monsieur Philippe CAMPET comptable de la trésorerie de Grimaud et que le compte de gestion du budget annexe caveaux établi par ces derniers est conforme au compte administratif du budget annexe caveaux, et n'appelle ni observation ni réserve.

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de Mme et M. les comptables, il propose d'approuver le compte de gestion du budget annexe caveaux établi par lesdits comptables.

Ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver le compte de gestion du budget annexe caveaux établi par lesdits comptables.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

VI d. BUDGET ANNEXE ZAC DES COMBES JAUFFRET. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020.

Patrick RINAUDO, rapporteur, expose à l'assemblée que le conseil municipal est informé que les opérations de dissolution/intégration du budget annexe ZAC des combes Jauffret n'ont pu être réalisées par la trésorerie en 2019 (certificat joint). De ce fait le transfert des résultats dans le budget principal a été réalisé par la Trésorerie de Grimaud en 2020. Le compte de gestion 2020 de la ZAC des combes Jauffret fait apparaître les résultats suivants :

INVESTISSEMENT : + 17 960.60 €

FONCTIONNEMENT : - 0.38 €

Ces écritures de transfert clôturent définitivement le budget annexe ZAC des combes Jauffret

Ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver le compte de gestion du budget annexe Zac des combes Jauffret.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

VI e. BUDGET ANNEXE ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020.

Patrick RINAUDO, rapporteur, expose à l'assemblée que le conseil municipal est informé que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée d'une part par Madame Suzanne MARTINOT, comptable de la trésorerie de Grimaud et d'autre part par Monsieur Philippe CAMPET comptable de la trésorerie de Grimaud, et que le compte de gestion du budget annexe énergie photovoltaïque établi par ces dernières est conforme au compte administratif du budget annexe énergie photovoltaïque, et n'appelle ni observation ni réserve.

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de Mme et M. les comptables, il propose d'approuver le compte de gestion du budget annexe énergie photovoltaïque établi par lesdits comptables.

Ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver le compte de gestion du budget annexe énergie photovoltaïque établi par lesdits comptables.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

VI f. BUDGET ANNEXE PARKINGS. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019.

Patrick RINAUDO, rapporteur, expose à l'assemblée que le conseil municipal est informé que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée d'une part par

Madame Suzanne MARTINOT, comptable de la trésorerie de Grimaud et d'autre part par Mr Philippe CAMPET comptable par intérim, et que le compte de gestion du budget annexe parkings établi par ces dernières est conforme au compte administratif du budget annexe parkings, et n'appelle ni observation ni réserve.

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de Mme et M. les comptables, il propose d'approuver le compte de gestion du budget annexe parkings établi par lesdits comptables.

Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver le compte de gestion du budget annexe parkings établi par lesdits comptables.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Roland BRUNO quitte la salle et laisse la présidence à Patrick RINAUDI, 1^{er} adjoint au maire.

VIIa. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

Patrick RINAUDO, rapporteur, expose à l'assemblée que vu le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la délibération 102/2020 approuvant le budget primitif du budget principal de la commune,

Vu la délibération 131/2020 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal de la commune,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par les comptables,

Considérant que Roland BRUNO, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Patrick RINAUDO 1^{er} adjoint, pour le vote du compte administratif,

Il propose au conseil municipal d'arrêter les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget principal de la commune comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reporté	- €	1 712 640,40 €	4 867 835,02 €	- €
Opérations de l'exercice	10 547 757,68 €	14 435 762,66 €	8 741 617,21 €	10 163 306,63 €
TOTAUX	10 547 757,68 €	16 148 403,06 €	13 609 452,23 €	10 163 306,63 €
Résultats de clôture		5 600 645,38 €	- 3 446 145,60 €	
Restes à réaliser	- €	- €	210 849,74 €	1 988 000,00 €
Solde des restes à réaliser			1 777 150,26 €	

Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 16 POUR et 1 CONTRE (Patrick GASPARINI) :

- D'arrêter les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget principal de la commune comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reporté	- €	1 712 640,40 €	4 867 835,02 €	- €
Opérations de l'exercice	10 547 757,68 €	14 435 762,66 €	8 741 617,21 €	10 163 306,63 €
TOTAUX	10 547 757,68 €	16 148 403,06 €	13 609 452,23 €	10 163 306,63 €
Résultats de clôture		5 600 645,38 €	- 3 446 145,60 €	
Restes à réaliser	- €	- €	210 849,74 €	1 988 000,00 €
Solde des restes à réaliser			1 777 150,26 €	

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

VIIIb. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

Patrick RINAUDO, rapporteur, expose à l'assemblée que vu le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la délibération 103/2020 approuvant le budget primitif du budget annexe assainissement,

Vu la délibération 132/2020 approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par les comptables,

Considérant que Roland BRUNO, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Patrick RINAUDO 1^{er} adjoint, pour le vote du compte administratif,

Il propose au conseil municipal d'arrêter les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget annexe assainissement comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		253 455,30 €	105 288,06 €	
Opérations de l'exercice	388 178,36 €	626 728,07 €	632 038,61 €	508 610,42 €
TOTAUX	388 178,36 €	880 183,37 €	737 326,67 €	508 610,42 €
Résultats de clôture		492 005,01 €	- 228 716,25 €	
Restes à réaliser			59 003,90 €	65 000,00 €
Solde des restes à réaliser				5 996,10 €

Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 16 POUR et 1 CONTRE (Patrick GASPARINI) :

- D'arrêter les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget principal de la commune comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		253 455,30 €	105 288,06 €	
Opérations de l'exercice	388 178,36 €	626 728,07 €	632 038,61 €	508 610,42 €
TOTAUX	388 178,36 €	880 183,37 €	737 326,67 €	508 610,42 €
Résultats de clôture		492 005,01 €	- 228 716,25 €	
Restes à réaliser			59 003,90 €	65 000,00 €
Solde des restes à réaliser				5 996,10 €

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

VIIc. BUDGET ANNEXE CAVEAUX. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

Patrick RINAUDO, rapporteur, expose à l'assemblée que vu le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la délibération 104/20 du 28/07/2020 approuvant le budget primitif du budget annexe caveaux,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par les comptables,

Considérant que Roland BRUNO, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Patrick RINAUDO 1^{er} adjoint, pour le vote du compte administratif,

Il propose au conseil municipal d'arrêter les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget annexe caveaux comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		27 622,51 €		19 063,00 €
Opérations de l'exercice	7 147,00 €	7 147,40 €		7 147,00 €
TOTAUX	7 147,00 €	34 769,91 €		26 210,00 €
Résultats de clôture		27 622,91 €		26 210,00 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €
Soldes des restes à réaliser				

Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'arrêter les résultats définitifs du compte administratif 2020 budget annexe caveaux comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		27 622,51 €		19 063,00 €
Opérations de l'exercice	7 147,00 €	7 147,40 €		7 147,00 €
TOTAUX	7 147,00 €	34 769,91 €		26 210,00 €
Résultats de clôture		27 622,91 €		26 210,00 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €
Soldes des restes à réaliser				

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

VIIId. BUDGET ANNEXE ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

Patrick RINAUDO, rapporteur, expose à l'assemblée que vu le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la délibération 105/2020 approuvant le budget primitif du budget annexe énergie photovoltaïque,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par les comptables,

Considérant que Roland BRUNO, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Patrick RINAUDO 1^{er} adjoint, pour le vote du compte administratif,

Il propose au conseil municipal d'arrêter les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget annexe Energie photovoltaïque comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		35 438,06 €		19 569,72 €
Opérations de l'exercice	24 344,85 €	27 736,47 €	14 916,04 €	25 014,77 €
TOTAUX	24 344,85 €	63 174,53 €	14 916,04 €	44 584,49 €
Résultats de clôture		38 829,68 €		29 668,45 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €
Soldes des restes à réaliser				

Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'arrêter les résultats définitifs du compte administratif 2020 budget annexe Energie photovoltaïque comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		35 438,06 €		19 569,72 €
Opérations de l'exercice	24 344,85 €	27 736,47 €	14 916,04 €	25 014,77 €
TOTAUX	24 344,85 €	63 174,53 €	14 916,04 €	44 584,49 €
Résultats de clôture		38 829,68 €		29 668,45 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €
Soldes des restes à réaliser				

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

VIIe. BUDGET ANNEXE PARKINGS. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

Patrick RINAUDO, rapporteur, expose à l'assemblée que vu le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la délibération 106/2020 approuvant le budget primitif du budget annexe parkings,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par les comptables,

Considérant que Roland BRUNO, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Patrick RINAUDO 1^{er} adjoint, pour le vote du compte administratif,

Il propose au conseil municipal d'arrêter les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget annexe parkings comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			59 575,06 €	
Opérations de l'exercice	662 261,02 €	675 978,19 €	18 087,15 €	46 104,27 €
TOTAUX	662 261,02 €	675 978,19 €	77 662,21 €	46 104,27 €
Résultats de clôture		13 717,17 €	- 31 557,94 €	
Restes à réaliser				
Solde des restes à réaliser				

Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 16 POUR et 1 CONTRE (Patrick GASPARINI) :

- D'arrêter les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget annexe parkings comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			59 575,06 €	
Opérations de l'exercice	662 261,02 €	675 978,19 €	18 087,15 €	46 104,27 €
TOTAUX	662 261,02 €	675 978,19 €	77 662,21 €	46 104,27 €
Résultats de clôture		13 717,17 €	- 31 557,94 €	
Restes à réaliser				
Solde des restes à réaliser				

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Roland BRUNO revient dans la salle et reprend la présidence

VIIIa. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE. AFFECTATION DU RESULTAT 2020.

Patrick RINAUDO, rapporteur, expose à l'assemblée qu'elle vient d'approuver le compte de gestion 2020 de Mme Suzanne MARTINOT et Mr Philippe CAMPET ainsi le compte administratif 2020 du budget principal de la commune.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		1 712 640,40 €	- 4 867 835,02 €	
Résultat de l'exercice		3 888 004,98 €		1 421 689,42 €
Résultat de clôture		5 600 645,38 €	- 3 446 145,60 €	
Restes à réaliser			- 210 849,74 €	1 988 000,00 €
Restes à réaliser besoin de couverture				1 777 150,26 €

Il propose l'affectation suivante pour la prise en compte par le budget primitif 2021 :

INVESTISSEMENT

Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté -3 446 145,60 €
Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 1 669 000,00 €

FONCTIONNEMENT

Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté 3 931 645,38€

Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver l'affectation suivante pour la prise en compte par le budget primitif 2021 :

INVESTISSEMENT

Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté -3 446 145,60 €
Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 1 669 000,00 €

FONCTIONNEMENT

Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté 3 931 645,38€

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

VIIIb. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT. AFFECTATION DU RESULTAT 2020.

Patrick RINAUDO, rapporteur, expose à l'assemblée qu'elle vient d'approuver le compte de gestion de Mme MARTINOT Suzanne et Mr CAMPET Philippe, ainsi le compte administratif 2020 du budget annexe assainissement.

Ces documents font apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		253 455,30 €	-105 288,06 €	
Résultat de l'exercice		238 549,71 €	-123 428,19 €	
Résultat de clôture		492 005,01 €	-228 716,25 €	
Restes à réaliser			- 59 003,90 €	65 000,00 €
Solde des restes à réaliser				5 996,10 €

Il propose l'affectation suivante pour la prise en compte par le budget primitif 2021 :

INVESTISSEMENT

Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté -228 716,25 €
 Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 228 800,00 €

FONCTIONNEMENT

Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté 263 205,01 €

Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver l'affectation suivante pour la prise en compte par le budget primitif 2021 :

INVESTISSEMENT

Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté -228 716,25 €
 Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 228 800,00 €

FONCTIONNEMENT

Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté 263 205,01 €

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

VIIIc. BUDGET ANNEXE CAVEAUX . AFFECTATION DU RESULTAT 2020.

Patrick RINAUDO, rapporteur, expose à l'assemblée qu'elle vient d'approuver le compte de gestion de Mme MARTINOT Suzanne et Mr CAMPET Philippe, ainsi le compte administratif 2020 du budget annexe caveaux.

Ces documents font apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		27 622,51 €		19 063,00 €
Résultat de l'exercice		0,40 €		7 147,00 €
Résultat de clôture		27 622,91 €		26 210,00 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €

Il propose l'affectation suivante pour la prise en compte par le budget primitif 2021 :

FONCTIONNEMENT

Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté 27 622,91 €

INVESTISSEMENT

Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 26 210,00 €

Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver l'affectation suivante pour la prise en compte par le budget primitif 2021 :

FONCTIONNEMENT

Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté 27 622,91 €

INVESTISSEMENT

Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 26 210,00 €

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

VIII.d. BUDGET ANNEXE ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE . AFFECTATION DU RESULTAT 2020.

Patrick RINAUDO, rapporteur, expose à l'assemblée qu'elle vient d'approuver le compte de gestion de Mme MARTINOT Suzanne et Mr CAMPET Philippe, ainsi le compte administratif 2020 du budget annexe Energie Photovoltaïque.

Ces documents font apparaître les résultats suivants :

libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		35 438,06 €		19 569,72 €
Résultat de l'exercice		3 391,62 €		10 098,73 €
Résultat de clôture	- €	38 829,68 €	- €	29 668,45 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €

Il propose l'affectation suivante pour la prise en compte par le budget primitif 2021 :

INVESTISSEMENT

Compte 001 R - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 29 668,45 €

FONCTIONNEMENT

Compte 002 R – Résultat de fonctionnement reporté 38 829,68 €

Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver l'affectation suivante pour la prise en compte par le budget primitif 2021 :

INVESTISSEMENT

Compte 001 R - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 29 668,45 €

FONCTIONNEMENT

Compte 002 R – Résultat de fonctionnement reporté 38 829,68 €

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

VIIIe. BUDGET ANNEXE PARKINGS . AFFECTATION DU RESULTAT 2020.

Patrick RINAUDO, rapporteur, expose à l'assemblée qu'elle vient d'approuver le compte de gestion de Mme MARTINOT Suzanne et Mr CAMPET Philippe, ainsi le compte administratif 2020 du budget annexe parkings.

Ces documents font apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté			- 59 575,06 €	
Résultat de l'exercice		13 717,17 €		28 017,12 €
Résultat de clôture		13 717,17 €	- 31 557,94 €	
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €

Il propose l'affectation suivante pour la prise en compte par le budget primitif 2021 :

INVESTISSEMENT

Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté -31 557,94 €

Compte 1068 - Autres réserves 13 717,17 €

Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver l'affectation suivante pour la prise en compte par le budget primitif 2021 :

INVESTISSEMENT

Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté -31 557,94 €

Compte 1068 - Autres réserves 13 717,17 €

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

IX. FIXATION DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION POUR 2021.

Patrick RINAUDO, rapporteur, expose à l'assemblée que considérant la réforme de la fiscalité directe locale et de l'absence de pouvoir de taux sur la T.H, aucun taux voté de T.H n'est à indiquer.

Considérant qu'à compter de 2021, les communes cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et qu'en compensation de cette perte les communes se voient transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Considérant qu'en ce qui concerne la commune de Ramatuelle, le taux départemental ainsi transféré se porte à 15,49%, il convient d'ajouter ce taux au taux communal de 7,68% (identique à 2020) ce qui porte pour 2021 le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 23,17%.

Il propose au conseil municipal le vote des taux suivants :

TAXES	BASES 2021	TAUX 2021	PRODUITS ATTENDUS 2021
T.F.B	15 739 000	23,17%	3 646 726
T.F.N.B	255 300	26,10%	66 633

Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

-D'appliquer pour les deux taxes directes locales les taux suivants :

* Taxe sur le foncier bâti : 23,17 %

* Taxe sur le foncier non bâti : 26,10 %

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Xa. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 AVEC REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.

Patrick RINAUDO, rapporteur, expose à l'assemblée que vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L2343-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal de la commune,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant que les communes ont jusqu'au 15 avril 2021 pour le vote du budget,

Vu la délibération 50/21 qui adopte de compte administratif 2020,

Vu la délibération 55/21 qui affecte les résultats de l'exercice 2020,

Monsieur le Maire, expose le contenu du budget en résumant les orientations générales du budget,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Patrick RINAUDO.

Il propose à l'assemblée délibérante d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	17 854 000,00 €	16 331 000,00 €
RECETTES	17 854 000,00 €	16 331 000,00 €

Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 17 POUR et 1 CONTRE (Patrick GASPARINI) :

- D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	17 854 000,00 €	16 331 000,00 €
RECETTES	17 854 000,00 €	16 331 000,00 €

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Xb. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 AVEC REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.

Patrick RINAUDO, rapporteur, expose à l'assemblée que vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L2343-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe assainissement,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant que les communes ont jusqu'au 15 avril 2021 pour le vote du budget,

Vu la délibération 51/21 qui adopte de compte administratif 2020,

Vu la délibération 56/21 qui affecte les résultats de l'exercice 2020,

Monsieur le Maire, expose le contenu du budget en résumant les orientations générales du budget,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Patrick RINAUDO.

Il propose à l'assemblée délibérante d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	922 000,00 €	1 263 942,00 €
RECETTES	922 000,00 €	1 263 942,00 €

Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 17 POUR et 1 CONTRE (Patrick GASPARINI) :

- D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	922 000,00 €	1 263 942,00 €
RECETTES	922 000,00 €	1 263 942,00 €

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Xc. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 AVEC REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 : BUDGET ANNEXE CAVEAUX.

Patrick RINAUDO, rapporteur, expose à l'assemblée que vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L2343-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe caveaux,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant que les communes ont jusqu'au 15 avril 2021 pour le vote du budget,

Vu la délibération 52/21 qui adopte de compte administratif 2020,

Vu la délibération 57/21 qui affecte les résultats de l'exercice 2020,

Monsieur le Maire, expose le contenu du budget en résumant les orientations générales du budget,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Patrick RINAUDO.

Il propose à l'assemblée délibérante d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	83 474,00 €	41 026,00 €
RECETTES	83 474,00 €	41 026,00 €

Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	83 474,00 €	41 026,00 €
RECETTES	83 474,00 €	41 026,00 €

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Xd. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 AVEC REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 : BUDGET ANNEXE ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE.

Patrick RINAUDO, rapporteur, expose à l'assemblée que vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe énergie photovoltaïque,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant que les communes ont jusqu'au 15 avril 2021 pour le vote du budget,

Vu la délibération 53/21 qui adopte de compte administratif 2020,

Vu la délibération 58/21 qui affecte les résultats de l'exercice 2020,

Monsieur le Maire, expose le contenu du budget en résumant les orientations générales du budget,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Patrick RINAUDO.

Il propose à l'assemblée délibérante d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	53 800,00 €	70 000,00 €
RECETTES	53 800,00 €	70 000,00 €

Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	53 800,00 €	70 000,00 €
RECETTES	53 800,00 €	70 000,00 €

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Xe. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 AVEC REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 : BUDGET ANNEXE PARKINGS.

Patrick RINAUDO, rapporteur, expose à l'assemblée que vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe parkings,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant que les communes ont jusqu'au 15 avril 2021 pour le vote du budget,

Vu la délibération 54/21 qui adopte de compte administratif 2020,

Vu la délibération 59/21 qui affecte les résultats de l'exercice 2020,

Monsieur le Maire, expose le contenu du budget en résumant les orientations générales du budget,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Patrick RINAUDO.

Il propose à l'assemblée délibérante d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	699 500,00 €	549 487,00 €
RECETTES	699 500,00 €	549 487,00 €

Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 17 POUR et 1 CONTRE (Patrick GASPARINI) :

- D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	699 500,00 €	549 487,00 €
RECETTES	699 500,00 €	549 487,00 €

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

A l'issue de la séance le maire effectue la lecture du tableau relatif aux contrats et marchés pris dans le cadre de la délégation générale du Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

L'ordre du jour étant épuisé et plus rien n'étant à délibérer, le maire lève la séance à 17h24.